

Dons du district de Coutances, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons du district de Coutances, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 98-99;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13561_t1_0098_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

en approuvant la journée du 31 mai, nous jurâmes à nos représentants de regarder toujours la Convention comme notre point central, et cette adresse qui vous fût lue à la tribune par le citoyen Reynaud député par la Haute-Loire, nous obtint une mention honorable dans le bulletin.

Enfin, quand il a fallu venir au secours de nos braves frères d'armes, une souscription a produit dans notre canton, l'un des plus pauvres de la République, une somme de deux mille livres et cent chemises, non compris encore une première souscription faite dans notre commune qui a valu à chaque défenseur sorti de son sein au nombre de près de quarante, une somme de quarante cinq livres. Contents d'avoir servi la cause de la liberté, nous ne demandons d'autre récompense que celle de la pouvoir servir encore; nous ne connaissons pas l'art des belles phrases, mais nous saurons être fidèles au serment que nous ferons; toujours pénétrés des vrais principes de la révolution; nous venons aujourd'hui vous féliciter d'avoir déjoué la plus abominable des trames, et d'avoir fait tomber la tête des scélérats qui, pour mieux tromper le peuple, s'étaient servis du masque du patriotisme.

Législateurs, montagnards par caractère, ainsi que par notre topographie, nous chérissons la sainte Montagne, et vouant à l'exécration les conspirateurs, et les intrigants et les modérés, nous jurons de poursuivre avec ardeur tous ceux qui, sous quelle dénomination que ce puisse être, oseraient arrêter le cours de la liberté et de l'égalité.

P.C.C. MARCHÉ, BRANCHE, FABRE.

h

[*Le c. révol. de la sect^e de Grenelle, au présid. de la Conv.; 27 flor. II.*] (1).

« Citoyen président,

Nous t'invitons de faire part à la Convention nationale que nous venons d'envoyer au magasin de Tresnel, un supplément d'effets d'habillement provenant des dons patriotiques, pour nos braves frères d'armes qui font si bien danser la Carmagnolle aux esclaves; savoir :

120 paires de bas de coton neuf de différentes couleurs; 283 chemises neuves; 272 paires de souliers neufs; 1 vieille idem; 14 chemises lessivées bonnes; 7 paires de guêtres grises neuves; 4 paires de bas de laine neufs; 3 paires de gros bas de coton neufs; 30 cols de cuir neufs; 30 livres de vieux linge et charpies; plus 40 bouteilles de vinaigre antipestilantiel, que nous avons envoyés à l'administration des hôpitaux militaires. Les moments de la Convention sont trop précieux pour l'entretenir plus longtemps, nous la félicitons au nom de la section sur ses pénibles et immortels travaux qui doivent assurer à jamais le triomphe de la liberté.

S. et F. Vive la République, vive nos représentants ».

NOCEREAU, MONDIOT, COMPAGNIÉ, SAUNOU, LE-GRAND, CURT, JACQUEMIN, ROUELLE, MARTIN.

(1) C 304, pl. 1135, p. 15; Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl^t) et 14 prair. (suppl^t).

i

[*La Sté popul. d'Arreau au présid. de la Conv.; s.d.*] (1).

« Citoyen président,

Et nous aussi nous avons applaudi au courage héroïque de la Convention nationale lorsqu'elle a déclaré solennellement qu'elle ne voulait entendre parler de paix que lorsqu'il n'existerait plus sur la surface du globe d'ennemis à combattre, que lorsque tous les tyrans seraient renversés, et les despotes et les traîtres anéantis, que lorsqu'il n'y aurait plus sur cette même surface qu'une famille générale, celle de la liberté et de l'égalité.

Et nous aussi nous voulons la guerre, et nous aussi nous voulons que nos principes fondés sur la nature, la raison et la philosophie soient communs à l'univers entier.

Et nous enfin nous venons offrir à la patrie le tribut sacré qu'elle nous impose, et nous aussi après lui avoir donné des bras pour sa défense, nous venons contribuer de tous nos moyens et toutes nos facultés à l'entretien de ces mêmes bras et au soutien d'une guerre juste et nécessaire; avec de tels moyens nous prouverons à Pitt et à ses consorts l'absurdité et la folie de leurs projets liberticides.

Président, dis à la Convention que, placés à l'extrême frontière, nous serons les sentinelles vigilantes de la patrie, dis-lui que tandis que nos valeureux soldats porteront la mort et la terreur dans les rangs ennemis, nous, nous serons toujours debout, occupés à surveiller les traîtres du dedans et à secourir vos généreux efforts pour déjouer les conspirateurs et livrer au glaive des lois les complices.

Dis-lui encore que nos yeux fixés sans cesse sur nos braves camarades, nous avons fourni des capotes au bataillon qui couvre cette partie de la frontière pour les garantir de l'intempérie des frimas.

Nous t'adressons, président, le produit d'une souscription de 398 liv. 10 sols, plus 5 livres, ouverte pour les frais de la guerre. Puisse cet exemple être suivi de toutes les sociétés de la République.

Vive la République une et indivisible, vive la Montagne, vive la liberté et l'égalité ! »

JUNQUA (*secrét.*), SOUVILLE [et une signature illisible.]

j

[*Le distr. de Coutances au présid. de la Conv.; 26 flor. II.*] (2).

« Citoyen président,

Les autels du fanatisme brisés, il fallait encore discréditer ses prêtres; nous y sommes parvenus en indiquant au peuple les manœuvres tortueuses qu'ils avaient employées pour l'abuser. A la satisfaction générale tous les

(1) C 306, pl. 1157, p. 27; Bⁱⁿ, 11 prair. (2^e suppl^t) et 13 prair. (2^e suppl^t); P.V., XXXVIII, 192.

(2) C 304, pl. 1157, p. 16; Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl^t) et 14 prair. (suppl^t).

hochets précieux ont été enlevés des églises qu'ils décoraient; ils ont produit en or et argent 1803 marcs 7 onces 2 gros 12 grains que nous adressons à la trésorerie nationale par la voie de la messagerie, sous l'escorte de la gendarmerie, de brigade en brigade. Notre district y a déjà fourni 1063 marcs 8 onces 6 gros 1/2.

Toutes nos cloches, cuivres rouges et fers propres à la fonderie de canons, ont été envoyés au Rocher-de-la-Liberté (1), savoir : 10 610 l. de cuivre, 118 271 l. de métal de cloches et 2 572 l. de fer.

Sur l'ordre du représentant du peuple Jean Bon St-André, nous avons fait passer à Granville 15 667 l. de plomb et 9 667 l. de fer. Le surplus des cuivres et fers sert à la manufacture des sabres, à la fabrication du sâlpêtre et dans l'hôpital militaire qui en possède pour plus de 30 000.

Des dons en chemises, en draps, en bas, souliers et argent, nous arrivent de tous les points du district; il existe déjà au magasin 3 759 chemises, 160 draps, 80 paires de bas et 59 paires de souliers; en assignats 2 354 l., en numéraire 99 l. 6; ce n'est pas la moitié des dons qui nous sont annoncés.

Continuez, intrépides montagnards, vos travaux sublimes; assurez et propagez la liberté, en déjouant et confondant l'intrigue; notre sort dépend du vôtre puisque nous vous sommes constamment restés fidèles. Vous avez mis la probité, la vertu et la justice à l'ordre du jour, le crime tremble, mais ce n'est pas assez, le peuple doit être vengé de ses ennemis et sa souveraineté ne peut s'asseoir que sur le tombeau des tyrans et des traîtres qui les servent. Hâtez leur chute et la République fleurira.

Vive la Montagne, vive la Convention nationale.

BRUGÈRE, LONGIEN, JOUENNE, DELAMARE.

k

[La comm. de Clermont à la Conv.; s.d.] (2).

« Citoyens représentants,

Jaloux de notre patriotisme, nous voyons avec peine que vous n'en avez reçu aucune marque; cependant nous avons fait dans le temps des dons à la nation. 210 chemises, 126 paires de bas, 54 draps, 28 paires de souliers, 10 mouchoirs ou serviettes, de tous ces objets, le district nous a fourni le récépissé, il ne vous en a pas sans doute instruit; vous trouverez juste que nous vous en donnions connaissance. Les vrais sans-culottes clermontois. S. et F.

TESTAS, NOGUERES, CARLE, CUIZEL.

2

Un secrétaire fait lecture d'une lettre écrite au président de la Convention nationale par les commissaires des revenus nationaux, qui

(1) Saint-Lô, Manche.

(2) C 304, pl. 1157, p. 19; Bⁿ, 11 prair. (2^e suppl¹).

instruisent la Convention que l'état des ventes des biens confisqués monte, à compter du premier prairial, à 363,270,365 liv. 15 s. 11 den. Ces biens n'étoient estimés, lors de la mise en vente, que 174,511,966 liv. 6 s. 3 den.; ainsi les enchères ont remonté les adjudications de 188,758,399 liv. 9 s. 8 den.

La Convention décrète l'insertion de cet état par extrait au bulletin. (1)

3

Le même secrétaire donne lecture, 1^o d'une adresse de la Société populaire de Gucharis St. Zacharie (2), district de Marathon, département du Var, qui félicite la Convention et l'invite à rester à son poste. Cette Société demande la déportation des reclus coupables, dans le plus court délai.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (3).

4

2^o D'une lettre de l'agent national près le district de Vouziers (4), qui informe la Convention qu'en démolissant le château de la veuve Roucy de Lambrelle, émigrée, on a trouvé, à quatre pieds de profondeur en terre, plusieurs tonneaux pleins de beau linge, de cuivre, de faïence, de glaces et d'ornemens d'église.

Renvoyé au comité des domaines nationaux. (5).

5

3^o. D'une lettre du commandant de la 15^e division, datée de Rouen, qui annonce que 2 petits bateaux montés par des français, et armés de chacun 3 canons, se sont battus pendant 3/4 d'heure avec une frégate anglaise de 36 canons, montée par des lâches qui ont été contraints de fuir après avoir arboré l'infamie par le signe du pavillon anglais abattu et tombé à l'eau par l'effet d'un boulet de canon envoyé par les républicains.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de ce trait de courage, et renvoie la lettre aux comités d'instruction publique et de salut public (6).

(1) P.V., XXXVIII, 183. J. Sablier, n^o 1348; Bⁿ, 21 prair.

(2) Et non Gueharis; Marathon: Saint-Maximin.

(3) P.V., XXXVIII, 183. Bⁿ, 13 prair. (2^e suppl¹); Mon., XX, 600.

(4) Ardennes.

(5) P.V., XXXVIII, 184. Mon., XX, 601; Bⁿ, 19 prair. (suppl¹).

(6) P.V., XXXVIII, 184. Bⁿ, 10 prair.; J. Mont., n^o 34; Ann. R.F., n^o 182; J. France, n^o 614; Mon., XX, 601 et 606; Feuille Rép., n^o 331.